SYNEOS
BÉTON
18 bis, Promenade Marx-Dormoy - 93460 Gournay-sur-Marne
Tél. : 01 43 05 30 30 - Fax : 01 43 05 24 97
beton@syneos.eu - www.syneos.eu
ILE DE FRANCE BETON - S.A.S. au capital de 1 744 170 €
SIRET 538 554 502 00012 - APE 2363Z

Bon No : 006037351	1ere Gachée : 15:07 (1)	Date : 20/11/2026	clau2611209129
	Quantité : 7.50 m3	Réf. commande(2) :	

Zone : ZONE A
Véhicule : 731
NOISY GLOBAL-CV-731-SM
Chauffeur : MUSTAPHA MUSTAPHA
Centrale : BOBIGNY

Client : C9294001 KERN ILE DE FRANCE
85 RUE DES GROS GRES
92700 Colombes

Chantier : AUBERVILLIER
AUBERVILLIERS
Zac du Fort d'Aubervillie
ENTREE174 Avenue J.JAURES
93300 Aubervilliers

CONSEILS DE SECURITE
en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut	DECHARGEMENT fin	DEPART chantier	RETOUR centrale
15:32	15:33	16:26	16:26	16:46

Quantite Origine : 7.50 m3
Quantite Restante : 0.00 m3
Livree Reelle : 7.50

Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax
1C25JMS4PAREA	BPS	NF	XF1	CL 0,40	S4	10

Ciment(type et classe)	Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEM II/A-S 42.5 N		0	C25/30

Appellation commerciale : BPS XF1 C25/30 S4 D10 CEM II/A -P CEM II/A-S 42.5 N
Température :
N° Grue :
Mode de livraison : Retour béton

SERVICES		ADJUVANTS	LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIBUTION CARBONE	7.50 METRE CUBE	AER 1.10	Nom: KERN ILE DE FRANCE
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE	7.50 METRE CUBE	TECHNO 348	Signature du client:
RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR	7.50 METRE CUBE		
CONTRIBUTION ENERGETIQUE	7.50 METRE CUBE		

Ajout d'ingrédients sur chantier(9):
Type et quantité:
Demandeur:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF DTU 21;ou BCP(Béton à composition prescrite sur étude)ou BICP(Béton d'ingénieurie à Composition Prescrite.
(7) pour les BCP ou BICP,suivant la spécification,consistance en terme de classe ou de valeur cible,ou rapport E/C.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN.Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non